

**Baccalauréat professionnel**

**Spécialité « carrossier peintre automobile »**

Version novembre 2022

**Sommaire**

**ANNEXE I - PRESENTATION DU DIPLOME**

I.1. PRESENTATION

I.2. TABLEAU DE SYNTHESE

**ANNEXE II - REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

II.1. INSERTION PROFESSIONNELLE VISEE

II.1.1. Types d’emplois accessibles

II.1.2. Secteurs d’activité

II.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

II.2.1. Présentation des pôles d’activités

II.2.2. Définition des activités professionnelles

**ANNEXE III - REFERENTIEL DE COMPETENCES**

III.1. DEFINITION DES BLOCS DE COMPETENCES

III.1.1. Liste des compétences

III.1.2. Blocs de compétences

III.1.3. Unités certificatives

III.2. DEFINITION DES COMPETENCES ET CONNAISSANCES ASSOCIEES

**ANNEXE IV - REFERENTIEL D’EVALUATION**

IV.1. UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

IV.2. REGLEMENT D’EXAMEN

IV.3. DEFINITION DES EPREUVES

**ANNEXE V - PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**ANNEXE VI - CORRESPONDANCES EPREUVES/UNITES DE L’ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME**

**Annexe I - Présentation du diplôme  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »**

I.1. Présentation

Le titulaire du baccalauréat professionnel, de spécialité « **carrossier peintre automobile »** est un technicien qui intervient dans tout type d’entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules. Son activité consiste, au sein de l’équipe, à réaliser :

le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté ;

le remplacement, la réparation des éléments détériorés ;

le contrôle, l’analyse des structures et de la géométrie ;

la préparation, la réalisation de la mise en peinture ;

la remise en conformité du véhicule ;

la finalisation de l’intervention.

Le dénominateur commun à l’ensemble des activités décrites ci-après est l’intégration constante de trois impératifs :

impératif de santé/sécurité/environnement : il s’agit de préserver la santé des personnes, d’assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l’environnement ;

impératif de qualité : il s’agit de contribuer à l’amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie ;

impératif de veille technologique : il s’agit de se tenir informé des innovations techniques, des évolutions technologiques et des méthodes de réparation induites.

I.2. Tableau de synthèse

Tableau de synthèse des domaines d’activités, blocs de compétences et unités certificatives.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLES D’ACTIVITÉS** | **BLOCS DE COMPÉTENCES** | **UNITÉS** |
|  |  |  |
| **Pôle 1**  **Intervention et réparation sur un élément** | **Bloc n° 1 : INTERVENIR ET RÉPARER UN ÉLÉMENT** | **Unité U31**  **Intervention et réparation sur un élément** |
| * Collecter les informations nécessaires à l’intervention * Appliquer la méthodologie de réparation * Remettre en conformité * Contrôler la qualité de son intervention |
| **Pôle 2**  **Préparation et application des peintures** | **Bloc n° 2 : PRÉPARER ET APPLIQUER DES PEINTURES** | **Unité U32**  **Préparation et application des peintures** |
| * Réaliser la préparation des fonds et des surfaces * Appliquer les différents types de peinture * Contrôler la conformité d’une application |
| **Pôle 3**  **Intervention sur les inamovibles et les vitrages** | **Bloc n° 3 : RÉPARER LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES** | **Unité U33**  **Intervention sur les inamovibles et les vitrages** |
| * Remplacer un élément de structure * Mettre en conformité un vitrage |
| **Pôle 4**  **Diagnostic et  communication technique** | **Bloc n° 4 : DIAGNOSTIQUER ET COMMUNIQUER** | **Unité U2**  **Diagnostic et communication technique** |
| * Analyser une estimation des travaux * Communiquer à l’interne et à l’externe * Interpréter des valeurs à la suite d’un contrôle de la structure et des trains roulants |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Bloc n° 5 : MATHÉMATIQUES**   * S’approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; * Analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ; * Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ; * Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ; * Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche. | **Unité U11**  **Mathématiques** | |
| **Bloc n° 6 : PHYSIQUE - CHIMIE**   * S’approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; * Analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ; * Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ; * Valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ; * Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés, expliquer une démarche. | **Unité U12**  **Physique-chimie** | |
| **Bloc n° 7 : ÉCONOMIE - GESTION**   * Comprendre et analyser une situation d'entreprise ; * Exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion ; * Justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents ; * Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat. | **Unité U34**  **Économie - gestion** | |
| **Bloc n° 8 : PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT**   * Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée ; * Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention ; * Proposer une solution pour résoudre un problème ; * Argumenter un choix ; * Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté. | **Unité U35**  **Prévention-santé-environnement** | |
|  | **Bloc n° 9 : LANGUE VIVANTE**   * Compétences de niveau B1+ du CECRL :   - comprendre la langue orale ; - comprendre un document écrit ; - s'exprimer à l'écrit ; - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral  dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. | **Unité U4**  **Langue vivante** | |
|  | **Bloc n° 10 : FRANÇAIS**   * Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; * Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; * Maîtriser la lecture et exercer son esprit critique ; * Adapter sa lecture à la diversité des textes ; * Mettre en perspective des connaissances et des expériences. | | **Unité U51**  **Français** |
|  | **Bloc n° 11 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**   * Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ; * S’approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ; * Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ; * Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ; * Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). | | **Unité U52**  **Histoire-géographie-enseignement moral et civique** |
|  | **Bloc n° 12 : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**  **Compétences d'investigation**   * Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires ; * Sélectionner, classer et trier différentes informations ; * Analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création ; * Établir des convergences entre différents domaines de création.   **Compétences d'expérimentation**   * Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple ; * Établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références.   **Compétences de réalisation**   * Opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie. | | **Unité U6**  **Arts appliqués et cultures artistiques** |
| **Compétences de communication**   * Choisir des outils adaptés ; * Établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions ; * Justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale. | |
|  | **Bloc n° 13 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**   * Développer sa motricité ; * S'organiser pour apprendre et s'entraîner ; * Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaitre les règles, les appliquer et les faire respecter ; * Construire durablement sa santé ; * Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique. | | **Unité U7**  **Éducation physique et sportive** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***Le candidat peut choisir jusqu’à deux unités facultatives***  ***parmi les deux proposées*** | |
|  | **Bloc facultatif : LANGUE VIVANTE ETRANGERE OU REGIONALE**   * Compétences de niveau B1+ du CECRL   - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; - comprendre un document écrit,  dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. | **Unité facultative**  **Langue vivante étrangère ou régionale** |
| **Bloc facultatif : MOBILITE**   * Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ; * Caractériser le contexte professionnel étranger ; * Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ; * Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l’étranger et en France ; * Se repérer dans un nouvel environnement ; * Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d’accueil. | **Unité facultative**  **Mobilité** |

**Annexe II - Référentiel des activités professionnelles  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »**

II.1. Insertion professionnelle visée

II.1.1. Types d’emplois accessibles

Le métier de carrossier peintre peut s’exercer :

chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau ;

dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés / concessions / agents), ou chez un mécanicien réparateur automobile.

II.1.2. Secteurs d’activité

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du baccalauréat professionnel, de spécialité « carrossier peintre automobile » pourra assumer, après quelques années d’expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d’équipe ou responsable d’une unité de carrosserie réparation et/ou de peinture en carrosserie.

L’activité de ce salarié s’exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

II.2. Description des activités professionnelles

II.2.1. Présentation des pôles d’activités

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PÔLES D’ACTIVITÉS** |  | **ACTIVITÉS** | |
|  |  |  | |
| **Pôle 1**  **Intervention et réparation sur un élément** |  | **A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles** | |
|  | **A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie** | |
|  | **A1.3 Réparation des matériaux plastiques** | |
|  | **A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques** | |
|  |  |  | |
| **Pôle 2**  **Préparation et application des peintures** |  | **A2.1 Préparation des fonds et des surfaces** | |
|  | **A2.2 Colorimétrie** | |
|  | **A2.3 Application des bases et vernis** | |
|  |  |  | |
| **Pôle 3**  **Intervention sur les inamovibles et les vitrages** |  | **A3.1 Remplacement d’éléments inamovibles** | |
|  | **A3.2 Remplacement et réparation de vitrages** | |
|  |  |  |
| **Pôle 4**  **Diagnostic et communication technique** |  | **A4.1 Communication technique** |
|  | **A4.2 Analyse des trains roulants et de la structure** |

II.2.2. Définition des activités professionnelles

Dans la présentation des activités professionnelles suivante, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci, par le titulaire du baccalauréat professionnel « carrossier peintre automobile ». Le niveau qualifie le niveau moyen de l'ensemble des tâches liées à l'activité, certaines tâches peuvent être d'un niveau supérieur ou inférieur, le verbe d'action les décrivant permet de les situer par rapport à ce niveau moyen.

Détail de l’indicateur de niveau :

Niveau d’autonomie 1 : **Apprécier une réalisation**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de comprendre, par l’intermédiaire d’un exposé ou d’une lecture de dossier, la nature d’une activité ne relevant pas de son champ d’intervention direct et à en interpréter les résultats.

Ce niveau ne suppose en aucune manière une aptitude à participer à l’activité.

Niveau d’autonomie 2 : **Participer à la réalisation**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant d’assurer une partie restreinte de l’activité au sein et avec l’aide d’une équipe, sous l’autorité d’un chef de projet.

Elle implique de s’informer et de communiquer avec les autres membres de l’équipe.

Niveau d’autonomie 3 : **Réaliser une activité simple**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d’une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l’activité ;

- les facultés à s’informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s’organiser.

Niveau d’autonomie 4 : **Réaliser une activité complexe**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique :

la faculté à certifier l’adéquation entre les buts et les résultats ;

la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles ;

le transfert du savoir.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT** | | |
| **ACTIVITÉ 1.1 : DÉPOSE ET REPOSE D’ÉLÉMENTS AMOVIBLES** | | |
| *Tâches associées*  T1.1.1 Déposer des éléments amovibles  T1.1.2 Stocker un élément entre la dépose et la repose  T1.1.3 Poser et régler des éléments amovibles  T1.1.4 Respecter des procédures de mise en sécurité | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Outillages nécessaires à la dépose et à la pose * Zone de stockage adaptée * Outils de réglage d’élément amovible | * Consommables pour la pose d’élément amovible * Matériel de consignation d’un véhicule électrique ou hybride * Outil de diagnostic * Véhicule muni d’éléments pyrotechniques * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) * Document(s) constructeur(s) et équipementier(s) |
| *Autonomie*  Niveau 4 | |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est prise en charge correctement *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l’équipementier  Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T1.1.1 :  La mise en sécurité des éléments de confort et de sécurité est réalisée  Les différents circuits et les modes de liaisons sont identifiés, déposés et protégés  Les moyens de dépose sont connus, maîtrisés et appliqués selon les préconisations du constructeur  Les fluides *(hors fluide frigorigène)* sont collectés en respectant la réglementation en vigueur  Les éléments sont déposés et stockés en toute sécurité *(éléments de carrosserie, mécanismes de carrosserie, mécanique de collision)* selon les recommandations du constructeur  Pour T1.1.2 :   * Les modes de conditionnement et de stockage sont identifiés, maîtrisés et appliqués   Le choix et la méthodologie appliquée pour le stockage des éléments déposés, permet d’assurer leur sécurité et correspond aux préconisations du constructeur  Pour T1.1.3 :  Les modes de liaisons des éléments sont identifiés  Les moyens de pose sont connus, maîtrisés et appliqués  Le choix et l’utilisation des outils de pose et réglage sont connus, maîtrisés et appliqués  Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur  Les différents moyens de réglage d’un élément sont connus et mis en œuvre   * Le réglage et l’ajustage sont corrects et respectent les préconisations du constructeur *(jeux, alignement, affleurement...)*   Les assemblages sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur  Le contrôle de la qualité de l’intervention est réalisé  Pour T1.1.4 :  L’utilisation d’un outil de diagnostic est maîtrisée *(neutralisation et/ou activation des éléments pyrotechniques, effacements des défauts, paramétrages...)*  L’apprentissage manuel d’un équipement électrique/électronique est maîtrisé  Les risques électriques liés à l’activité sont correctement identifiés  Les procédures de mise en sécurité d’un véhicule hybride, d’un véhicule électrique, des éléments de confort et de sécurité sont maîtrisées et appliquées | |

|  |  |
| --- | --- |
| **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT** | |
| **ACTIVITÉ 1.2 : REMISE EN FORME D’ÉLÉMENTS DE CARROSSERIE** | |
| *Tâches associées*  T1.2.1 Redresser un élément en fonction de la nature de la tôle  T1.2.2 Contrôler l’état de planéité de la surface | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Matériel de consignation d’un véhicule électrique ou hybride * Outil de diagnostic * Outils et produits de remise en forme des éléments *(acier/aluminium)* * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) * Document(s) constructeur(s) * Document(s) équipementier(s) |
| *Autonomie*  Niveau 4 sauf débosselage sans peinture (niveau 2) |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l’équipementier  Le temps alloué pour les différentes tâches de l’intervention est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T1.2.1 :  La nature du matériau à remettre en forme est identifiée *(matière, contraintes de réparation)*  Les techniques et moyens de remise en forme des éléments sont connus et appliqués (*débosselage sans peinture, par choc, planage, rétreinte, inertie, collage, vérinage, garnissage* *métallique ou chimique*).  La procédure de remise en forme choisie est adaptée à la réparation  La remise en forme respecte la forme d’origine et l’état de surface permet la préparation des fonds  Pour T1.2.2 :  Le contrôle *(visuel, tactile, par comparaison)* d’aspect de l’élément est réalisé  Les défauts présents sont constatés et signalés  La remédiation proposée correspond au(x) défaut(s) constaté(s) en vue d’une réparation  La forme respecte la forme d’origine et l’état de surface permet la préparation des fonds |

|  |  |
| --- | --- |
| **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT** | |
| **ACTIVITÉ 1.3 : RÉparation des matÉriaux PLASTIQUEs** | |
| *Tâches associées*  T1.3.1 Réparer un élément thermoplastique  T1.3.2 Réparer un élément thermodurcissable | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Matériel de consignation d’un véhicule électrique ou hybride * Outil de diagnostic * Système de calibrage des aides à la conduite * Outils et produits de réparation thermoplastique, thermodurcissable * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) * Document(s) constructeur(s) * Document(s) équipementier(s) |
| *Autonomie*  Niveau 3 |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est prise en charge correctement *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l’équipementier  La protection du véhicule est adaptée  L’aspect final contrôlé est conforme à l’origine et l’état de surface permet la préparation des fonds  Le temps alloué pour la réparation de(s) élément(s) est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T1.3.1 :  La nature du matériau est identifiée *(polypropylène, polyamide...)*  La procédure de réparation est correctement appliquée et adaptée à la réparation *(collage, soudage, agrafe...)*  Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur et adaptés au travail à réaliser *(mélange, temps de séchage...)*  Pour T1.3.2 :  La nature du matériau est identifiée *(polyester, époxy...)*  La méthodologie de réparation est correctement appliquée et adaptée aux défauts  Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur ou de l’équipementier et adaptés au travail à réaliser *(choix de résine, mélange, débullage, temps de séchage, mat de verre...)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT** | |
| **ACTIVITÉ 1.4 : DÉPOSE ET REPOSE DES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES DE COLLISIONS ET ÉLECTRONIQUES** | |
| *Tâches associées*  T1.4.1 Intervenir sur un système de climatisation  T1.4.2 Intervenir sur les aides à la conduite automobile | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Outillages nécessaires à la dépose et à la pose *(spatules, chasse goupille, clés à empreinte…)* * Fût de collecte de liquide de refroidissement * Zone de stockage adaptée * Matériel de consignation d’un véhicule électrique ou hybride * Outil de diagnostic * Système de calibrage des aides à la conduite * Véhicule muni d’éléments pyrotechniques *(déclenchés ou non)* * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) * Document(s) constructeur(s) * Document(s) équipementier(s) |
| *Autonomie*  Niveau 2 |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l’équipementier  Les différents composants, les liaisons mécaniques, les produits et les équipements sont correctement identifiés *(par exemple ADAS : Advanced Driver Assistance Systems)*  Le temps alloué pour les différentes tâches de l’intervention est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T1.4.1 :  Les risques liés à l’activité sont identifiés et les moyens de protections sont connus  La dépose/repose des différents éléments mécaniques liés à la collision, d’un circuit de climatisation est réalisée *(l’intervention ne comprend pas la vidange et la recharge du circuit)*   * Les éléments déposés sont conditionnés et stockés en toute sécurité suivant les recommandations du constructeur   Pour T1.4.2 :  La mise en œuvre de sauvegarde et de calibrage du système est correcte (*avec l’assistance d’un carrossier expérimenté*)  Les méthodes du constructeur et de l’équipementier sont correctement exploitées  La dépose/repose est correctement réalisée |

|  |  |
| --- | --- |
| **PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES** | |
| **ACTIVITÉ 2.1 : PrÉparation des fonds et des surfaces** | |
| *Tâches associées*  T2.1.1 Protéger des surfaces d’éléments adjacents par marouflage ou masquage  T2.1.2 Préparer une surface  T2.1.3 Appliquer un produit de garnissage ou de sous-couches adapté sur une surface  T2.1.4 Appliquer un traitement anticorrosion | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Matériels d’application et de séchage des produits * Fiche de travail * Documentation(s) technique(s) * Logiciel du fabricant de produit de peinture |
| *Autonomie*  Niveau 4 |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T2.1.1 :  La méthode est correctement déterminée et correspond à la tâche de recouvrement à effectuer  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes  La technique de masquage est correctement réalisée avec soin et sans détérioration *(papier kraft, bâche, mousse, tiro...)*   * Le marouflage/masquage est réalisé sans excès et de façon responsable   Pour T2.1.2 :  La nature du support est correctement identifiée  Le mode opératoire et le choix du matériel est conforme à la fiche technique.  Le choix des abrasifs et la granulométrie est conforme à la méthode *(ponçages manuel, mécanique…)*  Les abrasifs sont utilisés de façon responsable  Les surfaces préparées sont exemptes de spectres, d’impacts et de rayures  Les supports sont correctement dégraissés *(au nettoyant solvanté…)*  Tout défaut est repéré et corrigé  Pour T2.1.3 :  Le choix et le réglage du matériel correspond aux caractéristiques du produit.  Le produit correspond à la réparation *(mastic, apprêt surfaceur ou garnissant teinté, mastic de finition...)*   * La qualité de l’application des produits correspond aux recommandations du fabricant *(quantité, viscosité, homogénéité, aspect, pouvoir couvrant...)*   Le nettoyage et l’entretien sont correctement effectués  Les produits sont utilisés sans excès et de façon responsable  Pour T2.1.4 :  La nature de la surface est correctement identifiée  Le type et la nature de la corrosion sont correctement identifiés *(perforante, piqures, chimique ou électrochimique…)*  La protection contre le risque de corrosion est correctement assurée *(pulvérisation, injection corps creux, électrodéposition…)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES** | |
| **ACTIVITÉ 2.2 : COLORIMÉTRIE** | |
| *Tâches associées*  T2.2.1 Identifier une teinte  T2.2.2 Préparer une teinte et des produits de finition | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Produits de peinture et de garnissage * Outils de polissage et lustrage * Ligne de peinture * Outil de recherche de teinte * Fiche de travail * Documentation(s) technique(s) * Logiciel du fabricant de produit de peinture |
| *Autonomie*  Niveau 4 |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes  Pour T2.2.1 :  Le moyen identifié permet d’obtenir la bonne référence du code couleur correspondant au véhicule (*code plaque, spectromètre, variant, essai plaquette*...)  Pour T2.2.2 :  Le matériel de préparation est correctement mis en œuvre (*logiciel du fabriquant*)  La quantité choisie permet l’application sans gaspillage de produit  Les produits sélectionnés correspondent à l’intervention |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES** | | |
| **ACTIVITÉ 2.3 : APPLICATION DES BASES ET VERNIS** | | |
| *Tâches associées*  T2.3.1 Régler des paramètres d’application  T2.3.2 Appliquer des couches de finition  T2.3.3 Réaliser un raccord  T2.3.4 Contrôler la qualité d’application, de finition et d’aspect  T2.3.5 Choisir des opérations de rectification appropriées en fonction du défaut  T2.3.6 Réaliser des opérations de polissage et de lustrage | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Matériels d’application et de séchage des produits * Produits de préparation de surface et des fonds | * Produits de peinture et de garnissage * Outils de polissage et lustrage * Ligne de peinture * Fiche de travail * Documentation(s) technique(s) * Logiciel du fabricant de produit de peinture |
| *Autonomie*  Niveau 3 sauf T2.3.2 et T2.3.3 (niveau 4) | |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge *(orale, OR...)*  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées.  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T2.3.1 :  Le choix des réglages est adapté au produit à appliquer (*pression d’air, forme du jet, débit de produit*)  Le paramétrage de la cabine est adapté au produit à appliquer (*température, temps de séchage*)  La pression d’air est adaptée au produit à appliquer  Pour T2.3.2 :  L’application des produits est correctement effectuée (*distance, vitesse, nombre de couche, voile de placement de métal*…)  Les consignes sont appliquées correctement et le résultat attendu est de qualité  Pour T2.3.3 :  Le dépolissage et le masquage sont effectués avec soin.  Le matériel choisi permet d’effectuer le raccord *(mini jet, aérosols…)*  La technique de raccord est correctement mise en œuvre *(noyé, fondu)* et permet d’obtenir le résultat de qualité attendu  Pour T2.3.4 :  Les défauts de peinture *(coulure, poussière…)* et d’aspect *(marbrage, peau d’orange…)* sont identifiés  Le contrôle de la teinte est réalisé *(nuance)*  Le contrôle des raccords est effectué *(brillance, raccord non visible…)*  Le contrôle de la qualité permet de valider l’application  Pour T2.3.5 :  Les défauts sont constatés *(coulure, poussière, peau d’orange…)*  Le choix de la méthode de rectification est adapté au défaut *(ponçage, lustrage, revoilage…)*  La rectification permet d’effacer le défaut de surface  Pour T2.3.6 :  Les produits utilisés sont adaptés à l’opération *(lustreuse, pad, produit…)*  Les opérations de polissage et/ou lustrage sont correctement effectuées  Le résultat obtenu est correct et correspond à l’aspect de surface d’origine | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 3 : INTERVENTION SUR LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES** | | |
| **ACTIVITÉ 3.1 : Remplacement d’ÉlÉments inamovibles** | | |
| *Tâches associées*  T3.1.1 Découper un élément selon les préconisations du constructeur  T3.1.2 Réaliser un assemblage par soudage  T3.1.3 Réaliser un assemblage par collage et/ou rivetage | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Les équipements et outillages nécessaires à la découpe, l’ajustage, le maintien en position, l’assemblage, la réparation, la finition, la manutention et le remplacement | * Les outils de diagnostic, de calibrage et de contrôle d’étanchéité * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) en lien avec le véhicule * La documentation technique et les bases de données du constructeur et de l’équipementier |
| *Autonomie*  Niveau 4 sauf T3.1.3 (Niveau 3) | |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur  Le véhicule est mis en sécurité selon les préconisations du constructeur  Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T3 1.1 :  Les moyens de dépose sont connus, maîtrisés et appliqués  La découpe des éléments est conforme aux préconisations du constructeur *(superposition, bord à bord, tuilage et zone de coupe constructeur)*  Pour T3 1.2 :  La mise en œuvre des moyens de protection à proximité de la zone de soudage est opérationnelle  La protection anticorrosion appliquée est conforme  La mise et le maintien en position sont conformes (*montage à blanc et pointage*)  Les tests de conformité d’assemblage sont réalisés  Les assemblages thermiques sont réalisés et conformes  L’arasage sur les assemblages thermiques est correctement réalisé  Pour T3.1.3 :  Le processus de réparation est connu et appliqué  La zone de réparation est correctement préparée  Les protections anticorrosion sont réalisées en conformité  Les produits et l’outillage sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser  Les assemblages sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 3 : INTERVENTION SUR LES INAMOVIBLES ET LES VITRAGES** | | |
| **ACTIVITÉ 3.2 : REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE VITRAGES** | | |
| *Tâches associées*  T3.2.1 Déposer un vitrage  T3.2.2 Réparer un vitrage  T3.2.3 Poser un vitrage  T3.2.4 Contrôler une étanchéité | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Les outils de diagnostic, de calibrage et de contrôle d’étanchéité | * Fiche de travail * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation * Documentation(s) technique(s) en lien avec le véhicule * La documentation technique et les bases de données du constructeur et de l’équipementier |
| *Autonomie*  Niveau 3 sauf T3.2.4 (Niveau 2) | |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes  Les produits sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Le tri des déchets est conforme à la réglementation  Pour T3.2.1  Les différents types de vitrage sont identifiés  Le processus de dépose d’un vitrage collé ou jointé est connu  La méthodologie de dépose des différents capteurs est appliquée  L’intégrité des éléments intérieurs et extérieurs est respectée  L’utilisation de l’outillage est correcte  La dépose de vitrage est réalisée en toute sécurité, sans détérioration, en respectant la méthodologie du constructeur ou de l’équipementier  Pour T3.2.2  L’analyse des caractéristiques de l’impact permet d’évaluer la réparabilité et la méthode de réparation  La protection du véhicule est adaptée  La méthodologie d’intervention est respectée  L’intervention permet de retrouver la fonction d’origine du vitrage (*visibilité et étanchéité*)  La qualité de l’intervention est conforme aux recommandations  Pour T3.2.3  La méthodologie de repose est adaptée au vitrage  La protection du véhicule est conforme à la réalisation de la réparation  Les produits sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser  La pose du vitrage est réalisée en toute sécurité, sans détérioration, en respectant la méthodologie du constructeur ou de l’équipementier  Les temps de séchage préconisés par le constructeur sont respectés  La méthodologie de calibrage des différents capteurs est appliquée  L’aspect final est conforme à l’origine  Pour T3.2.4  Les différentes méthodologies de contrôles sont appliquées | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 4 : DIAGNOSTIC ET COMMUNICATION TECHNIQUE** | | |
| **ACTIVITÉ 4.1 : COMMUNICATION TECHNIQUE** | | |
| *Tâches associées*  T4.1.1 Analyser une estimation de travaux  T4.1.2 Interpréter un rapport d’expertise automobile et un ordre de réparation  T4.1.3 Interpréter le coût de réparation  T4.1.4 Communiquer entre l’assureur, l’expert, le réparateur et le client  T4.1.5 Livrer le véhicule selon la législation en vigueur | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation, devis, facture(s), constat amiable… | * Certificat d’immatriculation, police d’assurance, rapport du contrôle technique * Documentation(s) technique(s) * Cadre règlementaire pour l’utilisation de pièces issues de l’économie circulaire (Art. R224-23 – code de la consommation.) * Fiche de contrôle – livraison * Terminaux mobiles, équipements informatiques, service en ligne * Dossier technique *(Cf épreuve certificative E2)* |
| *Autonomie*  Niveau 2 sauf T4.1.5 (Niveau 3) | |
| *Résultats attendus*  Toutes les données et informations sont collectées et correctement interprétées ou analysées (*dommages liés au véhicule, travaux à réaliser, pièces et produits à remplacer, informations concernant le client et le véhicule, données économiques et commerciales liées à la réparation et la facturation*…)  La demande d’intervention est prise en charge correctement  Pour T4.1.1 et pour T4.1.2 :  Les éléments qui constituent l’estimation de travaux, le rapport d’expertise et le rapport de réparation sont clairement identifiés et interprétés.  Les actions méthodologiques à mener sont clairement énoncées en vue d’une réparation. La réponse peut être formulée oralement lors d’une communication technique simulée ou réelle  Pour T4.1.3 :  Les données économiques, commerciales liées à la réparation.et la facturation sont identifiées et interprétées  Pour T4.1.4 :  Les différents liens et les vecteurs de communication entre les acteurs sont identifiés et compris.  L’intervention écrite ou orale dans un/le processus administratif en cours est réalisée efficacement dans le respect des règles de communication  Pour T4.1.5 :  L’intervention est validée en conformité avec l'ordre de réparation  La fiche de contrôle - livraison est correctement renseignée  Les éléments élémentaires du tableau de bord du véhicule sont correctement paramétrés  Les anomalies constatées sont éliminées et/ou signalées  La préparation du véhicule à la livraison (lavage, nettoyage, essai si possible) est conforme à la démarche qualité de l’entreprise. | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PÔLE 4 : DIAGNOSTIC ET COMMUNICATION TECHNIQUE** | | |
| **ACTIVITÉ 4.2 : ANALYSE DES TRAINS ROULANTS ET DE LA STRUCTURE** | | |
| *Tâches associées*  T4.2.1 Contrôler les valeurs de relevé géométrique des trains roulants  T4.2.2 Contrôler de façon visuelle et tactile la structure du véhicule  T4.2.3 Contrôler de façon bidimensionnelle la structure du véhicule  T4.2.4 Contrôler de façon tridimensionnelle les valeurs géométriques de la structure | | |
| Conditions d’exercice | *Moyens et ressources*   * Véhicule * Aire et poste de travail adaptés * Équipements de protection collective et individuelle * Support de communication orale et écrite * Fiches de relevés *(trains roulants et/ou structure)* * Procès-verbal d’expertise, ordre de réparation, devis, facture(s), constat amiable… * Appareil de contrôle de géométrie des trains roulants * Pige, règle, mètre ruban | * Appareil de mesure tridimensionnel informatisé * Certificat d’immatriculation, police d’assurance, rapport du contrôle technique * Documentation(s) technique(s) * Cadre règlementaire pour l’utilisation de pièces de issues de l’économie circulaire (Art. R224-23 – code de la consommation.) * Fiche de contrôle – livraison * Terminaux mobiles, équipements informatiques, service en ligne * Dossier technique *(Cf épreuve certificative E2)* |
| *Autonomie*  Niveau 2 | |
| *Résultats attendus*  La demande d’intervention est correctement prise en charge  Toutes les données et informations techniques nécessaires à l’intervention sont collectées et correctement interprétées  La mise en place du poste de travail et l’utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l’équipementier  Toute anomalie sur les zones ou les éléments de la structure ayant subi une déformation est détecté et identifié  Le compte rendu (*oral, écrit ou numérique*) de l’intervention de contrôle ou/et de diagnostic est clair et univoque  Le vocabulaire est adapté  Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté  Les règles d’ergonomie, d’hygiène, de sécurité et de protection sont respectées  Pour T4.2.1 :  La procédure de contrôle de géométrie des trains roulants est correctement retranscrite  Le rapport d’intervention sur les trains roulants est édité  Les éléments défaillants des trains roulants sont identifiés au regard des valeurs obtenues  Pour T4.2.2 :  Les différentes liaisons d’assemblages de contrôles sont connues (*point de soudure, collage*…)  Le degré de choc est clairement identifié et correctement associé aux différentes procédures et méthodes de contrôle des déformations (*contrôle tactile, visuel et par comparaison*)  Pour T4.2.3 :  Le contrôle effectué tactilement et visuellement justifie le contrôle bidimensionnel  L’outillage utilisé pour effectuer le contrôle est conforme aux techniques professionnelles (*pige, mètre ruban*...)  Les différentes zones de contrôles sont interprétées et correspondent aux préconisations du constructeur  Pour T4.2.4 :  Les contrôles effectués précédemment (*visuel, tactile, bidimensionnel*) justifient une mesure tridimensionnelle  La participation au contrôle informatisé du soubassement est conforme aux techniques professionnelles (*mise en assiette, mesure*)  Le rapport d’intervention du contrôle du soubassement est édité  Les valeurs relevées des éléments déformés de la structure sont identifiées, interprétées et traitées | |

**Annexe III - Référentiel de compétences  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »**

III.1. Définition des blocs de compétences

III.1.1. Liste des compétences

|  |
| --- |
| C1.1 Collecter les informations nécessaires à l’intervention  C1.2 Appliquer la méthodologie de réparation  C1.3 Remettre en conformité  C1.4 Contrôler la qualité de son intervention |
| C2.1 Réaliser la préparation des fonds et des surfaces  C2.2 Appliquer les différents types de peinture  C2.3 Contrôler la conformité d’une application |
| C3.1 Remplacer un élément de structure  C3.2 Mettre en conformité un vitrage |
| C4.1 Analyser une estimation des travaux  C4.2 Communiquer à l’interne et à l’externe  C4.3 Interpréter des valeurs à la suite d’un contrôle de la structure et des trains roulants |

III.1.2. Blocs de compétences

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| i |  | **C1.1** | **C1.2** | **C1.3** | **C1.4** | **C2.1** | **C2.2** | **C2.3** | **C3.1** | **C3.2** | **C4.1** | **C4.2** | **C4.3** |
| Pôle 1 | A1.1 | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.2 | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.3 | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A1.4 | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Pôle 2 | A2.1 |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| A2.2 |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| A2.3 |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| Pôle 3 | A3.1 |  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |
| A3.2 |  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |
| Pôle 4 | A4.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X | X | X |
| A4.2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X | X | X |

III.1.3. Unités certificatives

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **C1.1** | **C1.2** | **C1.3** | **C1.4** | **C2.1** | **C2.2** | **C2.3** | **C3.1** | **C3.2** | **C4.1** | **C4.2** | **C4.3** |
| **U31** | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **U32** |  |  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  |
| **U33** |  |  |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |
| **U2** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | X | X | X |

III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

• Niveau 1 : niveau d’information

• Niveau 2 : niveau d’expression

• Niveau 3 : niveau de la maîtrise d’outils

• Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **C1.1** | **Collecter les informations nécessaires à l’intervention** | | |
| C1.1.1 Exploiter les documents techniques nécessaires à l’intervention  C1.1.2 Choisir la méthodologie | | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles  A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie  A1.3 Réparation des matériaux plastiques  A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques | | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement * L’organisation de l’intervention | | Niveau 3  Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | | |
| **Pour C1.1.1 :**  La documentation technique choisie est adaptée  La méthode de réparation est comprise  Les temps de réparation sont clairement identifiés  **Pour C1.1.2 :**  La méthodologie choisie correspond à l’intervention  La méthode sélectionnée est conforme aux préconisations du constructeur | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C1.2** | **Appliquer la méthodologie de réparation** | |
| C1.2.1 Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques  C1.2.2 Déposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d’aide à la conduite)  C1.2.3 Stocker les éléments  C1.2.4 Reposer les éléments (mécanique de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d’aide à la conduite)  C1.2.5 Paramétrer le véhicule après intervention | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles  A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie  A1.3 Réparation des matériaux plastiques  A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les systèmes électriques et électroniques | | Niveau 2 |
| * Les éléments de confort et d’aide à la conduite | | Niveau 2 |
| * Les éléments de sécurité liés au véhicule | | Niveau 2 |
| * Les règles de sauvegarde et les paramétrages | | Niveau 2 |
| * Les éléments amovibles de carrosserie et de mécanique et leurs réglages | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C1.2.1 :**  Les différents circuits et connexions sont identifiés et protégés  Les données et informations sont sauvegardées  L’intégrité des circuits est assurée (protection contre les effets thermiques, magnétiques, etc.)  La mise en sécurité du véhicule (électrique ou hybride) est conforme  L’utilisation des outillages est conforme aux procédures  La zone d'intervention est sécurisée  **Pour C1.2.2 :**  Les types d’assemblage sont identifiés  La procédure de dépose respecte les préconisations du constructeur. *Nota : l’intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas la mise à vide du circuit (niveau 2)*  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n’est constatée  Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées  **Pour C1.2.3 :**  Les éléments déposés sont correctement stockés et sécurisés  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n’est constatée  **Pour C1.2.4 :**  Les types d’assemblage sont identifiés  La procédure de repose et de réglage respecte les préconisations du constructeur : *Nota : l’intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas le remplissage du circuit (niveau 2)*  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n’est constatée  Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées  **Pour C1.2.5 :**  Les différents circuits et connexions sont identifiés et protégés  La réinitialisation est conforme aux recommandations  L’utilisation des outillages est conforme aux procédures  La zone d'intervention est sécurisée | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C1.3** | **Remettre en conformité** | |
| C1.3.1 Remettre en forme les éléments détériorés  C1.3.2 Traiter contre la corrosion  C1.3.3 Réparer les matériaux plastiques  C1.3.4 Contrôler la surface | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles  A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie  A1.3 Réparation des matériaux plastiques  A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les matériaux utilisés en carrosserie (ferreux, non ferreux, plastiques dont les composites) | | Niveau 2 |
| * La remise en forme | | Niveau 3 |
| * La réparation des éléments plastiques | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C1.3.1 :**  Le choix de la procédure est adapté  La technique de remise en état respecte les préconisations du constructeur en fonction de la nature du support (acier, aluminium…)  La forme est respectée et l’état de surface permet la préparation des fonds  Les produits et matériels sélectionnés sont adaptés au travail à réaliser  **Pour C1.3.2 :**  Les produits sélectionnés sont conformes  La protection contre la corrosion est adaptée  **Pour C1.3.3 :**  Le choix de la procédure est adapté (produits, matériels…)  La technique de remise en état respecte les préconisations (nature du support, application, temps de séchage…)  Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés et respectés  **Pour C1.3.4 :**  La forme est respectée et l’état de surface permet l'application des fonds  L’état de surface obtenu respecte les préconisations du constructeur (nature du support…)  Les anomalies sont repérées et corrigées  Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés et respectés | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C1.4** | **Contrôler la qualité de son intervention** | |
| C1.4.1 Contrôler l’intervention  C1.4.2 Signaler les anomalies | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles  A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie  A1.3 Réparation des matériaux plastiques  A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * La qualité | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C1.4.1 :**  L’intervention est correcte  L’intervention permet de retrouver la fonction d’origine  La cause de la non-conformité est identifiée  **Pour C1.4.2 :**  Les anomalies sont signalées  La procédure de correction permet d’éliminer les défauts | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C2.1** | **Réaliser la préparation des fonds et des surfaces** | |
| C2.1.1 Préparer les supports  C2.1.2 Remettre en conformité par garnissage les éléments  C2.1.3 Appliquer les produits de sous-couche  C2.1.4 Protéger les éléments adjacents à la réparation  C2.1.5 Protéger contre la corrosion | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A2.1 Préparation des fonds et des surfaces  A2.2 Colorimétrie  A2.3 Application des bases et vernis | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les abrasifs | | Niveau 3 |
| * Les produits de préparation des fonds | | Niveau 3 |
| * Le marouflage ou masquage | | Niveau 3 |
| * Les sous-couches | | Niveau 3 |
| * La corrosion | | Niveau 3 |
| * La colorimétrie | | Niveau 2 |
| * La composition des peintures | | Niveau 2 |
| * Les produits de finition et de correction | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C2.1.1 :**  La nature du support est clairement identifiée  Le choix du produit est adapté à la nature du support  Le ponçage est adapté à la préparation du support  Le dégraissage des éléments est correctement réalisé suivant l’opération en cours  **Pour C2.1.2 :**  Le choix du produit à appliquer est adapté aux défauts identifiés (garnissage chimique, métallique, plastiques dont les composites…)  La quantité du produit préparé est adaptée  Le garnissage est correctement appliqué et dressé  Le choix des abrasifs est adapté, les techniques de ponçage mises en œuvre sont pertinentes  Le ponçage est conforme pour la mise en apprêt  La forme finale correspond au profil d’origine  **Pour C2.1.3 :**  La nature et le choix du produit sont adaptés à l'intervention  Le choix du matériel d’application correspond aux produits utilisés  Les produits sont appliqués en respectant les préconisations  La préparation des sous-couches est correctement réalisée  La procédure d'application est respectée  Le dosage est conforme, la quantité du produit préparé est adaptée  **Pour C2.1.4 :**  Le choix et la méthodologie de marouflage (cachage) sont correctement réalisés  Aucun gaspillage n’est constaté  **Pour C2.1.5 :**  Le choix des produits et des matériels est adapté à l’intervention  La protection anticorrosion des éléments est réalisée avec soin et qualité | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C2.2** | **Appliquer les différents types de peinture** | |
| C2.2.1 Paramétrer les outils nécessaires à l’application  C2.2.2 Rechercher la référence de la teinte  C2.2.3 Déterminer la nuance  C2.2.4 Préparer la peinture et les produits  C2.2.5 Réaliser un recouvrement  C2.2.6 Réaliser un raccord | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A2.1 Préparation des fonds et des surfaces  A2.2 Colorimétrie  A2.3 Application des bases et vernis | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les techniques d’application | | Niveau 3 |
| * Les matériels et équipement du peintre | | Niveau 2 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C2.2.1 :**  Le spectrophotomètre est correctement calibré, utilisé suivant les préconisations du fabriquant  Les pistolets sont réglés et utilisés conformément aux fiches produits  Le réglage de la cabine est en conformité avec les procédés d’application, le type de véhicule et les préconisations  Le matériel d'application et la cabine sont correctement nettoyés et remis en état  **Pour C2.2.2 :**  La référence est correctement identifiée  Les matériels de recherche de teinte sont correctement utilisés (spectromètre, outil informatique)  La référence choisie correspond au véhicule à réparer  **Pour C2.2.3 :**  L’éclairage est approprié pour effectuer la recherche de nuance  Le choix de la nuance est correct  La méthodologie employée est correcte et pertinente (plaquette, nuancier)  Le spectrophotomètre est correctement calibré, utilisé suivant les préconisations du fabriquant  **Pour C2.2.4 :**  Le dosage des produits est correctement réalisé  Les quantités fabriquées sont en relation avec les surfaces à peindre  **Pour C2.2.5 :**  Les produits sont correctement appliqués (base opaque, métal, nacré, tri-couche, quadri-couche vernis mat et brillant)  L’aspect de la surface obtenue est conforme à l’aspect d’origine  **Pour C2.2.6 :**  La préparation est réalisée avec soin et en conformité  La protection des éléments est réalisée avec soin et qualité  Les produits sont appliqués avec soin et en conformité  La technique du raccord utilisée est adaptée à l'intervention (noyé, fondu)  L’aspect de la surface obtenue est conforme au résultat attendu | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C2.3** | **Contrôler la conformité d’une application** | |
| C2.3.1 Contrôler la qualité d’application  C2.3.2 Relevé le(s) défaut(s)  C2.3.3 Proposer des techniques de remédiation  C2.3.4 Corriger le(s) défaut(s) | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A2.1 Préparation des fonds et des surfaces  A2.2 Colorimétrie  A2.3 Application des bases et vernis | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les techniques de contrôle et de correction | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C2.3.1 :**  La procédure de contrôle permet de retrouver les défaut(s) présent(s)  Les causes des défauts de peinture sont correctement déterminées  **Pour C2.3.2 :**  Les différents défauts sont repérés  Les défauts sont signalés  **Pour C2.3.3 :**  Les différentes rectifications sont connues  La rectification correspond au défaut constaté  **Pour C2.3.4 :**  La rectification correspond au défaut constaté  La procédure est appliquée et permet d’éliminer le(s) défaut(s) | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C3.1** | **Remplacer un élément de structure** | |
| C3.1.1 Découper un élément selon les préconisations du constructeur  C3.1.2 Ajuster l’élément  C3.1.3 Assembler un élément de carrosserie par soudage  C3.1.4 Appliquer une méthode de collage/rivetage sur un élément de carrosserie  C3.1.5 Réaliser la finition | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A3.1 Remplacement d’éléments inamovibles  A3.2 Remplacement et réparation de vitrages | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * L’organisation structurelle des véhicules | | Niveau 3 |
| * Les techniques d’assemblage | | Niveau 3 |
| * L’insonorisation et l’étanchéité structurelle | | Niveau 3 |
| * La structure du véhicule | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C3.1.1 :**  La zone de coupe est identifiée  La nature des matériaux est correctement identifiée  Les procédés d’assemblage sont connus  La méthode et l’outil approprié à l’intervention sont correctement choisis  La dépose de l’élément est réalisée  **Pour C3.1.2 :**  Les différents moyens de réglage d’un élément sont connus et mis en œuvre  L’ajustage est correct et respecte les préconisations du constructeur (positionnement de coupe, jeux, alignement, affleurement)  Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur  **Pour C3.1.3 :**  Les différentes méthodes sont testées avant assemblage définitif (réalisation de plaquettes éprouvettes, tests destructifs)  Les assemblages soudés sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur  Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur  **Pour C3.1.4 :**  Les différentes méthodes sont testées avant assemblage définitif (réalisation de plaquettes éprouvettes, tests destructifs)  Les assemblages rivetés ou collés sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur  Les recommandations de la fiche technique du produit de collage sont respectées (date de péremption, température d’utilisation...)  Les règles de protection contre la corrosion sont appliquées  **Pour C3.1.5 :**  La finition par arasage est respectée, l’état de surface permet la préparation des fonds  Les règles de protection contre la corrosion sont appliquées | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C3.2** | **Mettre en conformité un vitrage** | |
| C3.2.1 Déterminer l’étendue des dommages  C3.2.2 Réparer un vitrage  C3.2.3 Remplacer un vitrage  C3.2.4 Paramétrer les systèmes d’aide à la conduite | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A3.1 Remplacement d’éléments inamovibles  A3.2 Remplacement et réparation de vitrages | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les vitrages | | Niveau 3 |
| * L’étanchéité liée aux produits vitrés | | Niveau 3 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C3.2.1 :**  Les différents types de vitrage sont identifiés  Les différentes techniques de réparation d’un vitrage sont connus et mis en œuvre  **Pour C3.2.2 :**  Les temps de séchage préconisés par le constructeur sont respectés  La réparation est conforme à la législation du code de la route  La méthodologie appliquée est conforme à celle de l’équipementier  La réparation est adaptée au dommage constaté  **Pour C3.2.3 :**  La dépose du vitrage (et ses éléments d’aide à la conduite) est réalisée en toute sécurité, sans détérioration et respectant la méthodologie du constructeur ou de l’équipementier  La pose du vitrage (et ses éléments d’aide à la conduite) est réalisée en toute sécurité, sans détérioration et respectant la méthodologie du constructeur ou de l’équipementier  Les mécanismes liés au vitrage sont correctement réglés  **Pour C3.2.4 :**  Les systèmes d’aide à la conduite (ADAS) sont posés, calibrés et/ou étalonnés | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C4.1** | **Analyser une estimation des travaux** | |
| C4.1.1 Prendre en charge la demande d’intervention  C4.1.2 Analyser les informations | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A4.1 Communication technique  A4.2 Analyse des trains roulants et de la structure | | |
| **Connaissances associées et niveaux taxonomiques** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Chiffrage et expertise de la réparation | | Niveau 2 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C4.1.1 :**  Les documents supports sont identifiés  Les indications portées sur la demande d’intervention sont comprises  La partie afférente aux travaux à effectuer est reconnue sur les documents supports  Les documents collectés permettent d’organiser l’intervention  **Pour C4.1.2 :**  L’analyse des informations est cohérente et complète (ordre de réparation, facture(s), devis, rapport d’expert)  Les documents (OR, facture(s), devis, rapport d’expert) sont lus et compris sans erreur | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C4.2** | **Communiquer à l’interne et à l’externe** | |
| C4.2.1 Identifier les moyens de communication  C4.2.2 Rendre compte à l’écrit ou à l’oral | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A4.1 Communication technique  A4.2 Analyse des trains roulants et de la structure | | |
| **Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * La communication | | Niveau 2 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C4.2.1 :**  Les documents sont correctement sélectionnés  Le contrôle des informations est effectif  **Pour C4.2.2 :**  Les différents travaux de réparation à réaliser sont clairement énoncés  Le compte rendu est clair et univoque  La réalisation d’une expertise à distance avec l’aide d’un tiers est confirmée  Les déformations subies par le véhicule sont repérées et identifiées | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **C4.3** | **Interpréter des valeurs à la suite d’un contrôle de la structure et des trains roulants** | |
| C4.3.1 Analyser le système de liaison au sol et de structure  C4.3.2 Identifier les déformations (transferts d’énergie) de l’élément ou du système  C4.3.3 Sélectionner un instrument de mesure  C4.3.4 Interpréter les résultats de mesure  C4.3.5 Proposer des solutions de réparation | | |
| *Principales activités mettant en œuvre la compétence*  A4.1 Communication technique  A4.2 Analyse des trains roulants et de la structure | | |
| **Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)** | | |
| * L’hygiène, la santé, la sécurité, l’environnement | | Niveau 3 |
| * Les trains roulants | | Niveau 2 |
| * La structure du véhicule | | Niveau 1 |
| **Critères d’évaluation de la compétence** | | |
| Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l’environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  **Pour C4.3.1 :**  La description interne et externe du système de liaison au sol est complétée  Les analyses fonctionnelle et structurelle sont construites  Les comportements mécaniques sont analysés  **Pour C4.3.2 :**  Les déformations sont repérées  Les composants endommagés sont identifiés et désignés  **Pour C4.3.3 :**  Les instruments de mesure sont adaptés à la situation  Le principe de mise en œuvre de l’instrument est explicite  **Pour C4.3.4 :**  La réalisation d’un contrôle par comparaison est effective  L’interprétation des résultats du contrôle est pertinente  **Pour C4.3.5 :**  La justification des travaux est cohérente | | |

**IV. - Référentiel d’évaluation**

IV.1. Unités constitutives du diplôme  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »

Les unités d’enseignement professionnel sont présentées dans le tableau des unités professionnelles certificatives (III.1.3).

Les unités d’enseignement général sont présentées ci-dessous avec leurs références règlementaires.

**UNITÉ U11 – Mathématiques**

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « carrossier peintre automobile » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B.

**UNITÉ U12 – Physique-chimie**

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « carrossier peintre automobile » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 1 ».

**UNITÉ U34 – Économie-gestion**

Le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement d’économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

**UNITÉ U35 – Prévention-santé-environnement**

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

**UNITÉ U4 – Langue vivante**

Le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d’aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

**UNITÉ U51 – Français**

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

**UNITÉ U52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique**

***Histoire-géographie***

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement d’histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement d’histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

***Enseignement moral et civique***

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1re et de terminale, le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d’enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 1 du 6 février 2020).

**UNITÉ U6 – Arts appliqués et cultures artistiques**

Le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement d’arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

**UNITÉ U7 – Éducation physique et sportive**

Le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement d’éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d’aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

**UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2**

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

**UF1 – épreuve EF1**

**UF2 – épreuve EF2**

**Unité facultative de langue vivante étrangère ou régionale**

Le programme sur lequel repose l’unité est défini par l’arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d’enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d’aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 5 du 11 avril 2019).

**Unité facultative de mobilité**

Les compétences constitutives de l’unité facultative de mobilité sont définies par l’arrêté du 30 août 2019 portant création d’une unité facultative de mobilité et de l’attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d’art (BOEN n° 35 du 26 septembre 2019).

IV.2. Règlement d’examen  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**  **CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE** | | | Voie scolaire (Etablissements publics et privés sous contrat)  Apprentissage (CFA habilités ou CFA portés par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique)  Formation professionnelle continue  (Etablissements publics) | | Voie scolaire (Etablissements privés)  Apprentissage (CFA ou sections d'apprentissage non habilitées)  Formation professionnelle continue  (Etablissements privés)  Enseignement à distance ; candidats justifiant de 3 années d’activités professionnelles ; candidats individuels | | Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF intégral | |
| **Épreuves** | **Unités** | **Coef.** | **Mode** | **Durée** | **Mode** | **Durée** | **Mode** | |
| **E1 : Épreuve scientifique et technique** | **U1** | **3** |  | | | | | |
| **Sous-épreuve E11 :** Mathématiques \* | U11 | 1,5 | CCF | | Ponctuel écrit et pratique | 1 h | CCF | |
| **Sous-épreuve E12 :** Physique – chimie \* | U12 | 1,5 | CCF | | Ponctuel écrit et pratique | 1 h | CCF | |
| **E2 : Diagnostic et communication technique** | **U2** | **2** | CCF | | Ponctuel oral | 30 min | CCF | |
| **E3 : Épreuves professionnelles** | **U3** | **14** |  | | | | | |
| **Sous-épreuve E31 :**  Intervention et réparation sur un élément | U31 | 4 | CCF | | Ponctuel pratique | 4 h | CCF | |
| **Sous-épreuve E32 :**  Préparation et application des peintures | U32 | 4 | CCF | | Ponctuel pratique | 4 h | CCF | |
| **Sous-épreuve E33 :**  Intervention sur les inamovibles et les vitrages | U33 | 4 | CCF | | Ponctuel pratique | 4 h | CCF | |
| **Sous-épreuve E34 :**  Économie-gestion \* | U34 | 1 | Ponctuel écrit | 2 h | Ponctuel écrit | 2 h | CCF | |
| **Sous-épreuve E35 :**  Prévention, santé, environnement \* | U35 | 1 | Ponctuel écrit | 2 h | Ponctuel écrit | 2 h | CCF | |
| **E4 : Épreuve de langue vivante \*** | **U4** | **2** | CCF | | Ponctuel écrit et oral | 1 h + 10 min | CCF | |
| **E5 : Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique** | **U5** | **5** |  | | | | | |
| **Sous épreuve E51 :** Français \* | U51 | 2,5 | Ponctuel écrit | 3 h | Ponctuel  écrit | 3 h | CCF | |
| **Sous épreuve E52 :** Histoire-géographie et enseignement moral et civique \* | U52 | 2,5 | Ponctuel écrit | 2 h 30 | Ponctuel écrit | 2 h 30 | CCF | |
| **E6 : Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | **U6** | **1** | CCF | | Ponctuel écrit | 2 h | CCF | |
| **E7 : Épreuve d’éducation physique et sportive** | **U7** | **1** | CCF | | Ponctuel pratique |  | CCF | |
| **Épreuves facultatives (1)** | | | | | | | | |
| **EF1 : Épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale** | UF1 |  |  |  |  |  |  |  |
| **EF2 : : Épreuve facultative de mobilité** | UF2 |  |  |  |  |  |  |  |
| 1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l’épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l’épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation.  Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l’obtention du diplôme et de l’attribution d’une mention.  *S’agissant de l’évaluation du chef-d’œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d’enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d’écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S’ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l’obtention du diplôme ; s’ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d’épreuve ou de sous-épreuve du règlement d’examen n’est modifié. Les modalités de l’évaluation du chef d’œuvre au baccalauréat professionnel sont définies par* *l’arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.* | | | | | | | | |

IV.3. Définition des épreuves  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »

**ÉPREUVE E1**

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**Unité U11 – U12**

**Coefficient 3**

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11) \*

- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12) \*

**Sous-épreuve E11 - Mathématiques \***

**Unité U11**

**Coefficient 1,5**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe III** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

**Sous-épreuve E12 – Physique-Chimie**

**Unité U12**

**Coefficient 1,5**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe IV** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE E2**

**Épreuve professionnelle**

**Diagnostic et communication technique**

**Unité U2 – Coefficient 2**

1. **Objectif de l’épreuve**

L’épreuve a pour objectif l’évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 4 « diagnostic et communication technique » :

* C4.1 Analyser une estimation des travaux ;
* C4.2 Communiquer à l’interne et à l’externe ;
* C4.3 Interpréter des valeurs à la suite d’un contrôle de la structure et des trains roulants.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d’activité, éléments d’environnement, ressources disponibles).

Les critères d’évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 4 « diagnostic et communication technique ». L’évaluation des candidats sur ces critères s’appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

1. **Contenu de l’épreuve**

Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 4 « diagnostic et communication technique » ; les moyens et ressources, le niveau d’autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d’activités professionnelles. Ces activités sont contextualisées à partir de cas réels de véhicules accidentés.

Le dossier technique est constitué :

* des prises de vues du véhicule endommagé ;
* des prises de vues de l’état des trains roulants ou de la structure ;
* du rapport d’expertise ;
* du montant des réparations ;
* d’un ordre de réparation ;
* d’un relevé de valeurs de train roulant ;
* d’une fiche de relevés de valeurs de contrôle de la structure ;
* des documents liés à la législation ;
* toutes informations techniques entrant dans le processus de réparation de la structure et/ou des trains roulants…

1. **Modalités d’évaluation**
   1. **Contrôle en cours de formation**

L’évaluation s’appuie sur plusieurs activités permettant d’établir un suivi et un bilan des compétences visées par l’épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d’apprentissage et le candidat dans le cas où l’activité est menée conjointement avec une entreprise ;
* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l’activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l’équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

À l’issue du positionnement, l’équipe pédagogique de l’établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

* le livret de suivi de développement des compétences ;
* les bilans intermédiaires formalisés d’évaluation des compétences ;
* la grille nationale d’évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.
  1. **Forme ponctuelle**

Un dossier technique constitué des ressources définis pour les activités 4.1 « communication technique » et 4.2 « analyse des trains roulants et de la structure » est fourni aux candidats selon les modalités définies dans la circulaire nationale d’examen.

L’évaluation se déroule sous la forme d’une épreuve orale d’une durée de trente minutes.

Elle se décompose en deux parties : quinze minutes d’appropriation du dossier technique par les candidats suivies de quinze minutes d’échanges avec la commission d’évaluation permettant d’évaluer tout ou partie des compétences du pôle 4 « diagnostic et communication technique ».

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

La commission d’évaluation est composée d’un enseignant du domaine professionnel.

**ÉPREUVE E3**

**Épreuves professionnelles**

**Unités U31, U32, U33, U34 et U35**

**Coefficient 14**

Cette épreuve est constituée de trois sous-épreuves :

* Sous-épreuve E31 (unité U31) : intervention et réparation sur un élément
* Sous-épreuve E32 (unité U32) : préparation et application des peintures
* Sous-épreuve E33 (unité U33) : intervention sur les inamovibles et les vitrages

**ÉPREUVE E31**

**Intervention et réparation sur un élément**

**Unité U31**

**Coefficient 4**

1. **Objectif de la sous-épreuve**

L’épreuve a pour objectif l’évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » :

* C1.1 Collecter les informations nécessaires à l’intervention
* C1.2 Appliquer la méthodologie de réparation
* C1.3 Remettre en conformité
* C1.4 Contrôler la qualité de son intervention

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d’activité, éléments d’environnement, ressources disponibles).

Les critères d’évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément ». L’évaluation des candidats sur ces critères s’appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

1. **Contenu de l’épreuve**

La situation E31 se deroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » ; les moyens et ressources, le niveau d’autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d’activités professionnelles.

1. **Modalités d’évaluation**
   1. **Contrôle en cours de formation**

L’évaluation s’appuie sur plusieurs activités permettant d’établir un suivi et un bilan des compétences visées par l’épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d’apprentissage et le candidat dans le cas où l’activité est menée conjointement avec une entreprise ;
* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l’activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l’équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

À l’issue du positionnement, l’équipe pédagogique de l’établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

* le livret de suivi de développement des compétences ;
* les bilans intermédiaires formalisés d’évaluation des compétences ;
* la grille nationale d’évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.
  1. **Forme ponctuelle**

L’évaluation se déroule sous la forme d’une épreuve pratique d’une durée de quatre heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 1« intervention et réparation sur un élément » sur les quatre activités suivantes :

* A1.1 Dépose et repose d’éléments amovibles ;
* A1.2 Remise en forme d’éléments de carrosserie ;
* A1.3 Réparation des matériaux plastiques ;
* A1.4 Dépose et repose des éléments mécaniques de collisions et électroniques.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

Cette situation d’évaluation est construite et organisée par les professeurs d’enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d’examen.

La commission d’évaluation est composée d’un enseignant du domaine professionnel.

**ÉPREUVE E32**

**Préparation et application des peintures**

**Unité U32**

**Coefficient 4**

1. **Objectif de la sous-épreuve**

L’épreuve a pour objectif l’évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 2 « préparation et application des peintures » :

C2.1 Réaliser la préparation des fonds et des surfaces ;

C2.2 Appliquer les différents types de peinture ;

C2.3 Contrôler la conformité d’une application.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d’activité, éléments d’environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les savoirs associés.

Les critères d’évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2 « préparation et application des peintures ». L’évaluation du candidat sur ces critères s’appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

1. **Contenu de l’épreuve**

La situation E32 se deroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 2 « préparation et application des peintures » ; les moyens et ressources, le niveau d’autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d’activités professionnelles.

1. **Modalités d’évaluation**
   1. **Contrôle en cours de formation**

L’évaluation s’appuie sur plusieurs activités permettant d’établir un suivi et un bilan des compétences visées par l’épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d’apprentissage et le candidat dans le cas où l’activité est menée conjointement avec une entreprise ;
* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l’activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l’équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

À l’issue du positionnement, l’équipe pédagogique de l’établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

* le livret de suivi de développement des compétences ;
* les bilans intermédiaires formalisés d’évaluation des compétences ;
* la grille nationale d’évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.
  1. **Forme ponctuelle**

L’évaluation se déroule sous la forme d’une épreuve pratique d’une durée de quatre heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 2 « préparation et application des peintures » sur les trois activités suivantes :

* A2.1 Préparation des fonds et des surfaces ;
* A2.2 Colorimétrie ;
* A2.3 Application des bases et vernis.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

Cette situation d’évaluation est construite et organisée par les professeurs d’enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d’examen.

La commission d’évaluation est composée d’un enseignant du domaine professionnel.

**ÉPREUVE E33**

**Intervention sur les inamovibles et les vitrages**

**Unité U33**

**Coefficient 4**

1. **Objectif de la sous-épreuve**

L’épreuve a pour objectif l’évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » :

* C3.1 Remplacer un élément de structure ;
* C3.2 Mettre en conformité un vitrage.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d’activité, éléments d’environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les savoirs associés.

Les critères d’évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages ». L’évaluation du candidat sur ces critères s’appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

1. **Contenu de la sous-épreuve**

La situation E33 se deroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » ; les moyens et ressources, le niveau d’autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d’activités professionnelles.

1. **Modalités d’évaluation**
   1. **Contrôle en cours de formation**

L’évaluation s’appuie sur plusieurs activités permettant d’établir un suivi et un bilan des compétences visées par l’épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d’apprentissage et le candidat dans le cas où l’activité est menée conjointement avec une entreprise ;
* par l’équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l’activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l’équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

À l’issue du positionnement, l’équipe pédagogique de l’établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

* le livret de suivi de développement des compétences ;
* les bilans intermédiaires formalisés d’évaluation des compétences ;
* la grille nationale d’évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.
  1. **Forme ponctuelle**

L’évaluation se déroule sous la forme d’une épreuve pratique d’une durée de quatre heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 3 « Intervention sur les inamovibles et les vitrages » sur les deux activités suivantes :

* A3.1 Remplacement d’éléments inamovibles ;
* A3.2 Remplacement et réparation de vitrages.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d’évaluation de l’épreuve publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

Cette situation d’évaluation est construite et organisée par les professeurs d’enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d’examen.

La commission d’évaluation est composée d’un enseignant du domaine professionnel.

**Sous-épreuve E 34**

**Économie-Gestion**

**Unités U 34 - Coefficient 1**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe VI** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**Sous-épreuve E 35**

**Prévention Santé Environnement**

**Unités U 35 - Coefficient 1**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe VIII** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE E 4**

**Langue vivante**

**Unité U 4**

**Coefficient 2**

La définition de l’épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe V** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE E 5**

**Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique**

**Unité U 51, Unité U 52**

**Coefficient 5**

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

* E 51 – sous-épreuve de français (U51) ;
* E 52 – sous-épreuve d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique (U52).

**Sous-épreuve E 51**

**Français**

**Unités U 51 – Coefficient 2,5**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe I** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**Sous-épreuve E 52**

**Histoire-géographie et enseignement moral et civique**

**Unités U 52 – Coefficient 2,5**

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe II** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE E 6**

**Arts appliqués et cultures artistiques**

**Unité U 6**

**Coefficient 1**

La définition de l’épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe IX** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE E 7**

**Éducation physique et sportive**

**Unité U 7**

**Coefficient 1**

La définition de l’épreuve d’éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans **l’annexe X** de l’arrêté du 17 juin 2020 les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**ÉPREUVE FACULTATIVES**

**Unité UF1, Unité UF2**

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

**UF1, épreuve EF1**

**UF2, épreuve EF2**

**Épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale**

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l’ensemble des compétences énumérées **dans l’annexe XI** de l’arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

**Épreuve facultative de mobilité**

L’épreuve facultative de mobilité est définie par l’arrêté du 30 août 2019 portant création d’une unité facultative de mobilité et de l’attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d’art (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

**ANNEXE V - Périodes de formation en milieu professionnel  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »**

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels hautement qualifiés. Ces entreprises d’accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel « carrossier peintre automobile ».

Le tuteur ou le maître d’apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l’équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l’organisme de formation et l’entreprise d’accueil.

**1 - OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L‘élève, l’apprenti ou le stagiaire de la formation continue est amené à s’intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l’entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d’apprentissage.

L’élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l’apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

* conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
* développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

* découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités, le personnel et les partenaires ;
* être sensibilisé à la culture d’entreprise ;
* s’insérer dans une équipe professionnelle ;
* analyser des situations professionnelles ;
* mobiliser les savoirs associés dans l’exercice de ses activités ;
* conduire une veille documentaire professionnelle.

**2 – ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**2.1 Voie scolaire / PFMP**

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l’organisation et l’accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 22 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d’établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l’arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l’organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d’accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d’accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l’élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l’établissement de formation, coordonnés par le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d’accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d’observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l’équipe pédagogique est concernée par l’organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d’établissement.

**Durée**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Elles sont réparties sur les trois années conformément à l’arrêté du 21 novembre 2018.

À l’issue de chaque PFMP, l’attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l’inspecteur ou l’inspectrice en charge du diplôme, suit l’élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d’activités professionnelles.

**2.2 Voie de l'apprentissage**

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l’apprenti en entreprise. En cas de situation d’entreprise n’offrant pas tous les aspects de la formation, l’article R.6223-10 du code du travail sera mis en application.

**2.3 Voie de la formation professionnelle continue**

*2.3.1 Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion*

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ils assurent conjointement l’acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l’examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu’il a suivi la formation de 22 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l’examen.

À l’issue de chaque période, l’attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

*2.3.2 Candidat en formation de perfectionnement*

L’attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l’intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

**2.4 Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle**

Le candidat n’effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

**2.5 Positionnement**

Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

* 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l’éducation) ;
* 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L’équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel, le ou les secteurs sur lesquels doivent portés les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d’un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple), la durée des PFMP est ramenée à 16 semaines conformément à l’arrêté du 21 novembre 2018 précité.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d’activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

**Annexe VI - Correspondances épreuves/unités de l’ancien et du nouveau diplôme  
Baccalauréat professionnel spécialité « carrossier peintre automobile »**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Baccalauréat professionnel**  **Spécialité « réparation des carrosseries »**  **Défini par l’arrêté du 18 avril 2008**  **(dernière session d’examen 2025)** | | **Baccalauréat professionnel**  **Spécialité « carrossier peintre automobile »**  **Défini par le présent arrêté**  **(première session d’examen 2026)** | | |
| **E1 – Épreuve scientifique et technique** |  | **E1 – Épreuve scientifique et technique** |  |
| Sous-épreuve E12 mathématiques et sciences physiques | U12 | E11 – Sous-épreuve - mathématiques | U11 |
| *Sous-épreuve* *E13* travaux pratiques de sciences physiques | U13 | E12 – Sous-épreuve – physique-chimie | U12 |
| **E2 – *Épreuve technologique*** étude de cas - Expertise technique | **U2** | **E2 – diagnostic et communication technique** | **U2** |
| *Sous-épreuve E11* analyse d’un système technique | **U11** |
| **E3 – Épreuves pratiques prenant en compte la formation en milieu professionnel** |  |  |  |
| E31 – réalisation d’interventions en entreprise | U31 |  |  |
| E32 – intervention de mesure, contrôle, remise en conformité́ des carrosseries. | U32 |  |  |
| E33 – intervention de mise en conformité sur un système mettant en œuvre des énergies | U33 |  |  |
|  |  | **E3 – Épreuves pratiques prenant en compte la formation en milieu professionnel** |  |
|  |  | E31 – intervention et réparation sur élément | U31 |
|  |  | E32 – préparation et application des peintures | U32 |
|  |  | E33 ­– intervention sur les inamovibles et les vitrages | U33 |
| E34 – Sous-épreuve – économie-gestion | U34 | E34 – Sous-épreuve – économie-gestion | U34 |
| E35 – Sous-épreuve - prévention, santé, environnement | U35 | E35 – Sous-épreuve - prévention, santé, environnement | U35 |
| **E4 – Épreuve de langue vivante** | **U4** | **E4 – Épreuve de langue vivante** | **U4** |
| **E5 – Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique** |  | **E5 – Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique** |  |
| E51 –Sous-épreuve - français | U51 | E51 –Sous-épreuve - français | U51 |
| E52 – Sous-épreuve - histoire-géographie et enseignement moral et civique | U52 | E52 – Sous-épreuve - histoire-géographie et enseignement moral et civique | U52 |
| **E6 – Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | **U6** | **E6 – Épreuve d’arts appliqués et cultures artistiques** | **U6** |
| **E7 – Épreuve d’éducation physique et sportive** | **U7** | **E7 – Épreuve d’éducation physique et sportive** | **U7** |
| EF1 Épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale | UF1 | EF1 Épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale | UF1 |
| EF2 Épreuve facultative de mobilité | UF2 | EF2 Épreuve facultative de mobilité | UF2 |